



Comment va se faire le partage avec une belle mere et 2 deme soeu

Par **succession**, le 26/08/2010 à 22:59

BonjourrnJ ai perdu mes 2 parents ma mere en juin 2001 et mon pere cette année en juin 2010.De cette union ils ont eu 8 enfants.Ils etaient maries sous le régime de la communauté française. Ils ont acheté une maison et ont signé une donation .Depuis le décès de m a mère rien n avait été entrepris chez le notaire .rnPuis en 2002 mon père s est remarié et a eu 2 enfants encore mineurs(8 ans et 6 ans)rnAujourd hui je souhaiterai savoir comment va se faire le partage de la maison?rnEst ce que sa seconde femme et ses 2 enfants auront droit a quelque chose en sachant que la maison a ete achete avec ma maman?rnQu en sera t il de l argent bloqué a la banque?

Par **mimi493**, le 27/08/2010 à 05:14

Il faut impérativement faire la succession de votre mère. Vous devez prendre un notaire pour ça.rnDu règlement de la succession de votre mère, sera constitué le nouveau patrimoine de votre père (sa part de la communauté + ce qu'il aurait éventuellement en pleine propriété de l'héritage de votre mère)rnEnsuite, au décès de votre père, ça sera le patrimoine de votre père qui sera partagée entre tous ses enfants (premier et second lit) et éventuellement, la part du conjoint survivant.

Par **succession**, le 27/08/2010 à 18:54

Bonjour
J'ai perdu mes 2 parents ma mère en juin 2001 et mon père cette année en juin 2010. De cette union ils ont eu 8 enfants. Ils étaient mariés sous le régime de la communauté de biens. Ils ont acheté une maison et ont signé une donation. Depuis le décès de ma mère rien n'avait été entrepris chez le notaire.
Puis en 2002 mon père s'est remarié et a eu 2 enfants encore mineurs (8 ans et 6 ans)
Aujourd'hui je souhaiterais savoir comment va se faire le partage de la maison?
Est-ce que sa seconde femme et ses 2 enfants auront droit à quelque chose en sachant que la maison a été achetée avec ma maman?
Qu'en sera-t-il de l'argent bloqué à la banque?
Pouvez-vous m'expliquer plus concrètement la part de chacun en sachant que la maison est estimée à 100 000€ et que 10 000€ sont bloqués à la banque.

Par **toto**, le **31/08/2010** à **13:57**

bonjour
votre père a-t-il fait un testament? Quel est l'âge de votre belle mère ?